

Image not found or type unknown



## Entretien avec l'avocat dans le cadre d'une garde à vue de mineur

Par **Manon1987**, le **18/02/2019** à **18:42**

Bonjour,

ma question est la suivante: lors d'une garde à vue de mineur âgé de 15 ans, le GAV peut bénéficier d'un premier entretien avec son avocat puis lors de la prolongation un deuxième entretien est possible avec l'avocat mais en dehors de ces deux entretiens, l'avocat peut-il demander à s'entretenir encore avec son client ?

En en vous remerciant pour votre réponse

Manon